Image not found or type unknown

jeune conducteur controle positif suite accident matériel

Par **Isaced02**, le **11/04/2022** à **12:33**

Bonjour , mon fils de 18 ans jeune permis de conduire a eu un accident de la route , sans victime mais dommages matériels. Le controle de la gendarmerie a soulevé un taux de 0.15 mg/l , donc au dessus de la mesure autorisée.

Nous sommes très inquiets sur la suite des risques encourus , il n'est pas consommateur régulier , jeune sans histoire , mais en effet qui a bu 2 bières lors d'une soirée.

La gendarmerie nous a précisé qu'on recevrait par le tribunal la sanction dans les semaines à venir .

Que risque-t-il ? est ce que l'assurance va prendre en compte les dommages ? il n'y a pas de procès verbal . Que doit-on déclarer à l'assurance vue que nous n'avons pas de procés verbal ?

Doit-on prendre un avocat ?

Merci de nous aider dans démarches .

Cordialement

Isabelle

Par **LESEMAPHORE**, le **11/04/2022** à **13:37**

Bonjour

Pas de tribunal

En fin de semaine il va recevoir un avis de contravention de classe 4 bis à 90€ minoré et perte de 6 points .

Donc apres paiement de la contravention le PC sera invalidé avec date d'effet la date de notification de la mesure qui peut etre plusieurs semaines apres le la date de paiement .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés